

WinFAP – Fonctions et grades **Aide de travail AT 05**

Auteur : Mike Stettler Inspectorat des sapeurs-pompiers – Support P+I
 Version : 1.1 – 24.09.2019 031 925 15 97
winfap@gvb.ch

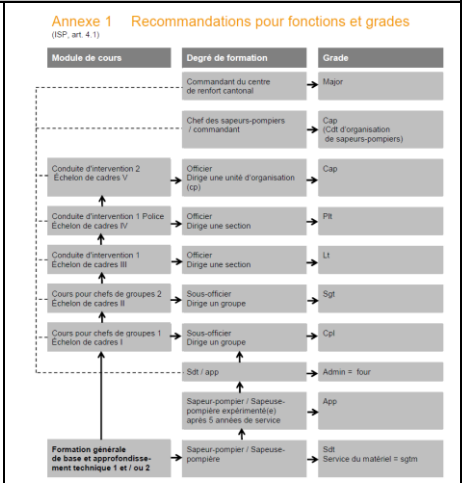
Bases

voir Aide de travail "AT 01 WinFAP - Basics"

"Fonctions et grades" principaux

L'AIB a édicté des **Recommandations** pour la désignation de "Fonctions et grades" (ISP, Annexe 1). Une distinction est en principe effectuée, en l'occurrence, entre 3 échelons / catégories (officier, sous-officier et personnel). Les fonctions au sein des sapeurs-pompiers avec les grades constituent l'organisation de sapeurs-pompiers proprement dite. L'assignation de grades aux diverses fonctions (commandant, chefs d'interventions, chefs de groupes, etc.) est uniformément mise en œuvre et appliquée généralement dans le canton de Berne (et voire même sur le plan suisse), mais n'est pas impérative.

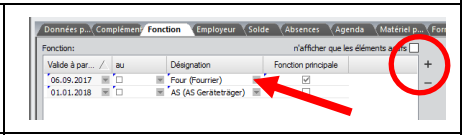
Les exigences minimales concernant les sapeurs-pompiers sont en revanche basées sur certaines fonctions et formations (ISP, Annexe 3), indépendamment du grade. La saisie de fonctions sert à prouver l'accomplissement des exigences minimales selon les ISP et la saisie des grades a des incidences directes sur le report "Personnel et spécialistes".



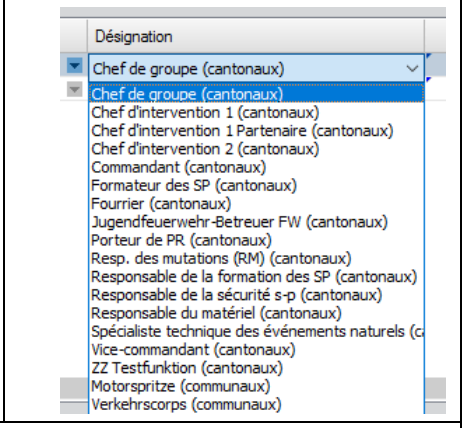
Description de "Fonctions"

Les fonctions au sein d'un corps de sapeurs-pompiers seront inscrites et maintenues dans WinFAP, dans le module "Personne" dans le Registre "Fonction". Le canton fixe certaines fonctions, qui correspondent aussi aux contraintes dans les Instructions concernant les sapeurs-pompiers. La saisie de ces fonctions sert également à la preuve de satisfaction aux exigences minimales (ISP, Annexe 3). Par ailleurs, chaque organisation de sapeurs-pompiers peut au besoin définir et attribuer de propres fonctions à l'échelon de l'OSP.

1. Avec le signe **+**, une nouvelle fonction pour un m. d. s.-p. est saisie.
2. La date actuelle est normalement prédéfinie. Elle peut / doit être adaptée en fonction de la validité.



3. La fonction correspondante est sélectionnée dans la liste. Si la fonction souhaitée manque (centraliste, p. ex.), elle peut être saisie ultérieurement lors des réglages ultérieurs (voir plus loin).
4. Toutes les fonctions figurant selon la contrainte cantonale standard doivent être saisies pour les diverses personnes, si elles existent dans le corps de sapeurs-pompiers. Avec la saisie de la fonction "AS (Porteur de PR)", l'aptitude et l'incorporation comme porteur d'appareil de protection respiratoire d'un m. d. s.-p., par exemple, seront prouvées envers l'AIB.
5. L'attribution des fonctions VIP (description, voir AT 03) n'est en l'occurrence pas liée à l'assignation de ces fonctions et doit avoir lieu séparément.

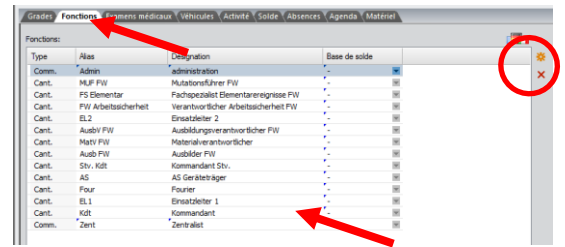


6. Si un m. d. s.-p. n'exerce plus la fonction correspondante, nous recommandons alors de ne pas effacer soi-même ou de ne pas ôter l'entrée, mais de saisir la date finale.
7. La saisie d'une date finale est impérative, notamment lors de la démission d'un m. d. s.-p. . Une non-saisie aurait sinon pour conséquence que d'anciens m. d. s.-p. pourraient tout de même apparaître dans des fonctions de recherche et des statistiques, parce que la fonction correspondante n'a pas encore été "désactivée".

Réglages "Fonctions"

Dans les réglages, chaque organisation de sapeurs-pompiers peut au besoin saisir de propres fonctions.

1. Log-in comme administrateur de WinFAP- --> Module "Modules" --> Registre "Fonctions"
2. La liste impartie englobe toutes les fonctions significatives au niveau cantonal selon les ISP et ne peut pas être modifiée à l'échelon de l'OSP.
3. En cliquant sur le symbole orange, une nouvelle fonction propre à la commune peut être saisie.
4. Les fonctions saisies soi-même (telles que "Centraliste", "Conducteur de véhicule lourd") demeurent en tout temps sur le plan interne et ne seront pas transmises au canton. Elles seront administrées comme type "Com."

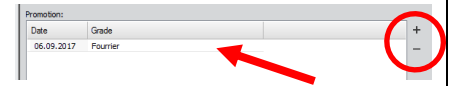


Description "Grades"

Les grades ne sont pas liés aux fonctions et doivent être saisis séparément. Des m. des s.-p. peuvent être promus et aussi être dégradés et peuvent également sauter des échelons. Contrairement aux fonctions, un m. des s.-p. au sein d'une organisation de sapeurs-pompiers peut seulement avoir un seul grade à tout moment. Tous les grades (à l'excl. des JSP / jeunes sapeurs-pompiers) sont chaque fois assignés à 3 catégories (m. des s.-p. ; sous-of ; of).

Les corps de sapeurs-pompiers sont libres de décider d'attribuer des grades effectifs "classiques" selon recommandation dans l'Annexe 1 des ISP. Si le corps de sapeurs-pompiers utilise des grades, ceux-ci doivent être actualisés dans le WinFAP. Pour des corps de sapeurs-pompiers qui renoncent à l'utilisation de grades, les "grades WinFAP" suivants peuvent au besoin être utilisés pour les personnes en rapport avec les qualifications aux cours, la statistique / l'effectif du personnel, etc. : m. des s.-p. ("m. des s.-p. sans grade"), sous-of ("sous-officier sans grade"), of ("officier sans grade").

1. Avec le signe +, un nouveau grade est saisi et attribué au m. d. s.-p. à la date indiquée.
2. Dans la mesure du possible, seuls des grades inscrits par erreur devraient être effacés. Sinon, d' "anciens" grades restent visibles dans la liste au sens de l'historiographie.

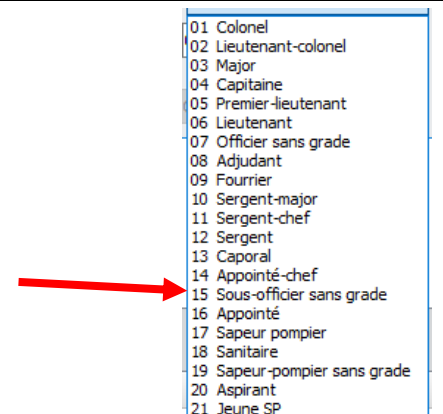


3. Contrairement aux fonctions, lorsqu'un m. d. s.-p. quitte le service du feu actif, son grade ne doit pas être ensuite modifié ou effacé.

Réglages "Grades"

La liste complète des grades existants est visible dans les réglages. Même si c'est aussi possible techniquement, il est expressément déconseillé de saisir des grades sur le plan interne des sapeurs-pompiers.

1. Log-in comme administrateur de WinFAP- --> Module "Modules" --> Registre "Grades"
2. La liste impartie englobe tous les grades reconnus au niveau fédéral et l'assignation à l'échelon des cadres correspondant.
3. Le grade JSP (Jeune sapeur-pompier) est un grade cantonal qui ne compte toutefois pas dans le report "Personnel et spécialistes".



Support de l'AIB

- Pour des demandes de support lors de l'application, Mike Stettler est volontiers à disposition aux heures de bureau.
- Mike Stettler – Inspectorat des sapeurs-pompiers de l'AIB – 031 925 15 97 – winfap@gvb.ch